

VILLE DE CINEY

**ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL COMMUNAL
SEANCE DU 13 JUIN 2024 A 20 H 00**

60 Changer de nom de famille – Demande d'un Conseiller

Point complémentaire à l'ordre du jour du CC

Vanheer Valérie <valerievanheer@yahoo.fr>

ven. 07-06-24 17:43

À : Frédéric Deville <FDeville@ciney.be>; Nathalie Constant <NConstant@ciney.be>;

Cc : MASAI France <france.masai@ecolo.be>; BOUCHAT François <francois.bouchat@ecolo.be>;

1 pièce(s) jointe(s) (31 Ko)

point complementaire Changer de nom de famille.docx;

Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Directrice Générale,

Par la présente, je demande l'ajout d'un point complémentaire à inscrire à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du jeudi 13 juin 2024.

Voici l'intitulé proposé :

Changer de nom de famille

Vous trouverez ci-joint un résumé de la présentation de ce point qui sera développé en séance.

Je vous remercie pour l'attention que vous voudrez bien accorder à ma demande.

Cordialement,

Valérie Vanheer Pleeck
rue de Mivau 44
5590 Leignon (Ciney)

Conseillère communale

Ensemble, adoptons des gestes responsables : n'imprimez ce message que si nécessaire.

Changer de nom de famille

Dans moins d'un mois, je pourrai enfin porter le nom de ma maman à côté de celui de mon papa. En effet, le premier juillet prochain, la loi créant un droit au changement de nom pour les personnes adultes que Claire Hugon, députée Ecolo à la Chambre des représentants, a portée, prendra effet. Chaque Belge adulte aura le droit inconditionnel de **changer de nom de famille une fois dans sa vie**, du moins s'il s'agit de prendre le nom du père ou de la mère ou une combinaison des deux. C'est une avancée significative vers une société plus égalitaire. Et vous savez que c'est important pour moi.

En Belgique, jusqu'à aujourd'hui, changer de nom de famille nécessitait de demander une faveur auprès du Ministre de la Justice. Chaque année, plusieurs centaines de Belges entament une procédure lourde, longue, incertaine et coûteuse. En effet, le changement de nom n'était jusqu'alors possible que « pour des motifs graves » et dans des cas exceptionnels. Et le Ministre restait libre de sa décision quels que soient les motifs invoqués.

Si les raisons qui peuvent pousser une personne majeure à vouloir changer de nom sont diverses, la plus fréquente est de nature familiale : abandon, mésentente ou faute grave d'un parent. « Près de 40% des demandes visent à substituer le nom de la mère à celui du père pour de tels motifs »

Cela vous paraît peut-être anodin. Mais pour beaucoup de personnes, jeunes ou déjà âgées, cette nouvelle loi sur le choix du nom de famille est une véritable attente, car elle relève de la plus élémentaire justice, de ce genre de chose qui vous réconcilie avec vous-même.

La nouvelle loi crée un véritable droit au changement de nom pour les personnes majeures, sans qu'elles doivent se justifier, grâce à une procédure simplifiée devant l'officier de l'état civil, comme c'est déjà le cas pour le changement de prénom. Les personnes concernées pourront alors choisir de porter le nom d'un de leurs parents ou une combinaison des noms des deux parents dans l'ordre de leur choix.

Je voudrais savoir si le service Etat civil de la Ville est prêt pour accueillir les demandes. Je remarque que sur le site web de la Ville, il n'y a aucune information dans les actualités à ce sujet.

Pourriez-vous nous informer des conditions éventuelles ?

Pourriez-vous nous dire comment procéder et quels sont les documents requis ? Faut-il un rendez-vous ?

Une demande de changement de nom de famille adressée à l'officier d'état civil n'est plus soumise au paiement d'un droit d'enregistrement. Le coût de la procédure s'en trouve donc sensiblement réduit. Y-aura-t'il à Ciney un tarif ou cette démarche sera-t-elle gratuite ? A nos yeux, cette mesure doit rester accessible au plus grand nombre. C'est aussi un impératif social. Il ne faudrait pas en effet que des personnes fragilisées économiquement ne puissent pas accéder à cette mesure de simple justice. La Ville de Bruxelles l'a très bien compris, puisque la démarche y est gratuite.

Pourriez-vous nous indiquer le temps que prendra ce changement de nom sur notre carte d'identité ?

Je vous remercie.

Valérie Vanheer Pleeck